

# MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES



**Identification de l'organisme qui passe le marché :**

**LYCEE FREDERIC JOLIOT-CURIE  
Avenue des Goums  
CS 80920  
13400 AUBAGNE**

Tél. : 04 42 18 51 51

Fax : 04 42 18.77.46

e-Mail : [ges.lyc.joliotcurie@ac-aix-marseille.fr](mailto:ges.lyc.joliotcurie@ac-aix-marseille.fr)

**Prestation de voyages et sorties pour diverses destinations  
Pour la période janvier 2021 / décembre 2021**

Date et heure limites de réception des offres

**Jeudi 5 novembre 2020 12H**

**Cahier des Clauses Techniques Particulières**

# Cahier des Clauses Techniques Particulières

## Article premier : Objet du marchés

### Prestation de voyage pour divers destination

La présente consultation a pour objet la conclusion d'un marché à procédure adaptée en vue d'établir les termes régissant les différents lots pour réaliser des voyages scolaires.

Les titulaires devront respecter toutes les législations en vigueur en matière de voyage et de sécurité des personnes.

### Article 1 - Les participants

Il n'y a pas de différence entre les élèves et les accompagnateurs adultes.

Sur la facture doivent apparaître un prix par participant et un prix global. Doivent apparaître également pour chaque prix un prix Hors Taxes et un prix Toutes Taxes Comprises.

Toute gratuité pour un participant est interdite. Aucune mention de « gratuité » ne doit figurer dans la facture.

### Article 2 – La prestation assurance « annulation voyage »

Elle correspond à la garantie de remboursement des frais d'annulation quand le voyage est annulé par le client avant le départ.

Il y a deux types d'assurance :

1. celle qui incombe à l'établissement comme organisateur du voyage, et qui inclut la couverture des adultes bénévoles. Cette assurance est prise par l'établissement dans le cadre de son propre contrat annuel.
2. celle qui incombe aux participants, et qui couvre les risques inhérents à l'annulation du voyage. Les candidats proposeront dans leur devis le montant de l'assurance destinée aux participants. La souscription de cette formule se fera pour tous les participants sans exception. L'assurance annulation inclut les risques, en cours de séjour, de maladie, hospitalisation hors du lieu du domicile, rapatriement sanitaire, qui sont couverts par le contrat souscrit. Elle inclut également la garantie des risques d'annulation par une autorité de tutelle.

### Article 3 – Autres modalités

- Possibilité de proposition d'hébergement dans les familles pour les voyages linguistiques.
- Le titulaire doit avoir représentant local de l'agence de voyages pour chaque destination.
- Il n'y a pas de gratuité des accompagnateurs mentionnés dans les contrats.
- Il n'y pas de remise d'espèces aux accompagnateurs.
- Le voyage peut se faire en train/car/avion/bateau.